

PRESENTS : RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, PERNON, LANTZ, MANGEOL, FOERSTER, HENRY, MOMBERT, DUBOIS, MARECHAL.

ABSENT EXCUSE : MATHIS

ABSENT NON EXCUSE : PINOT

1) Le Conseil Municipal désigne M. Claude Schlosser, secrétaire de séance.

2) **REFECTION VOIRIE CHEMIN DES POMMIERS**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre la réfection de la voirie chemin des Pommiers. Il présente les différents devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation de ces travaux,
- autorise le maire à passer commande des travaux à l'entreprise COLAS de Héming pour un montant de 52 325 € H.T.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

3) **REFECTION VOIRIE CHEMIN DES NOISETIERS**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre la réfection de la voirie chemin des Noisetiers. Il présente les différents devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation de ces travaux,
- autorise le maire à passer commande des travaux à l'entreprise COLAS de Héming pour un montant de 9 559 € H.T.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

4) **REFECTION VOIRIE LA VALETTE**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre la réfection de la voirie à La Valette. Il présente les différents devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation de ces travaux,
- autorise le maire à passer commande des travaux à l'entreprise JUNG de Rohrbach-Les-Bitche pour un montant de 38 045 € H.T.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

5) **REFECTION VOIRIE CARREFOUR DU CHAUFFOUR**

Le maire rappelle au Conseil Municipal de la nécessité d'entreprendre la réfection de la voirie carrefour du « Chauffour ». Il présente les différents devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation de ces travaux,
- autorise le maire à passer commande des travaux à l'entreprise JUNG de Rohrbach-Les-Bitche pour un montant de 5 945 € H.T.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

6) **TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le maire présente au Conseil Municipal les demandes d'admission en non-valeur du Receveur de Lorquin :

- état du 16.10.2010 pour des factures d'eau d'un montant total de 54,28 €,
- état du 16.10.2010 pour une facture du périscolaire d'un montant total de 94,40 €,
- état du 16.09.2009 pour des factures d'eau d'un montant de 321,45 €,
- état du 28.11.2009 pour des factures d'eau d'un montant de 187,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces non-valeurs.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

7) CONVENTION IMPAYES LOCATIFS

Le maire présente au Conseil Municipal la convention relative à la mise en œuvre et au financement d'actions pour les impayés locatifs du Conseil Général de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

8) MODIFICATION REGLEMENT COLUMBARIUM

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 02 septembre 2009 adoptant le règlement du columbarium.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'apporter la modification suivante (article 7) :

- « Sur la plaque d'une case pourra être placé un médaillon avec une photo. Le coût en incombera à la famille du concessionnaire. »

POUR : 9	ABSTENTION : 2	CONTRE : 2
----------	----------------	------------

9) MODIFICATION REGLEMENT EAU

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1^{er} juillet 2009 adoptant le règlement du service de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'apporter la modification suivante (article 12) :

- « Il est rappelé l'obligation faite aux abonnés de permettre aux agents communaux de vérifier annuellement les compteurs d'eau, et qu'en cas de non respect de cette règle, la commune appliquera une facturation de 100 m3 annuels. »

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

Mme Véronique Vataux, contrainte de s'absenter pour raison professionnelle, donne pouvoir à M. Claude Schlosser à 20h50.

10) PACTE 57 – AMENAGEMENT 2009-2011

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE), Aménagement pour la période 2009-2011, et considérant la dotation garantie qui s'élève à 158 268,00 € :

- autorise le maire à faire acte de candidature pour adhérer au PACTE 57 Aménagement,
- charge le maire d'adresser avant le 31 décembre 2010, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que le dossier complet,
- donne délégation à Monsieur le maire pour signer la dite convention.

La dotation garantie sera affectée sur le projet suivant :

Intitulé du projet	Montant des travaux en € H.T.	Montant de la dotation garantie en €	Abondements sollicités
Construction d'une école élémentaire (accueillant les enfants d'Abreschviller, Vasperviller et quelques enfants de St-Quirin - Lettenbach) et aménagements des espaces publics	2 666 444,80 €	158 268,00 €	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller Général <input checked="" type="checkbox"/> Commission d'arrondissement

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

11) CONVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES

Le maire présente au Conseil Municipal la convention portant délégation de compétences d'autorité organisatrice de 1^{er} rang à autorité organisatrice de 2^{ème} rang du Conseil Général de la Moselle.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

12) DEVIS TRAVAUX ONF

Le maire présente au Conseil Municipal le devis de travaux de l'ONF d'un montant de 101 680,00 € H.T..
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer ce devis.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

13) REFECTIION MURS CIMETIERE

Le maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour la réfection de murs au cimetière communal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à passer commande à l'entreprise ZAVAGNO pour un montant de 17 682,60 € H.T., soit 21 148,39€ T.T.C..

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

14) DIVERS :

Le maire informe le conseil sur les points suivants :

- Les conseillers sont invités à rendre visite à la doyenne du village, Mme Blaising, samedi 14 novembre à la maison de retraite d'Abreschviller, pour ses 102 ans.
- M. Lantz expose les différents travaux d'élagage qui seront réalisés
- M. François Mouchot, souhaite inviter les conseillers à une formation PSC1 (premiers secours).
- Reprise de l'association gérant la bibliothèque : des contacts ont été pris.
- M. Lantz fait le point sur les travaux à effectuer pour sécuriser le passage des cyclistes sur la voie de chemin de fer au niveau du lieu-dit « Basse-Frentz ».
- Les travaux du parvis de l'église sont en voie d'achèvement.